



Compte-rendu
Conseil municipal du Lundi 30 Novembre 2020
18 h 30 sur Berthoire

L'An deux mil vingt, le Lundi 30 Novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : 20/11/2020

Présents :26

M. BRUN Fernand -M.ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSES Cédric-Mme AURIOL Anne-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara- M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-Mme DUPONT Karine-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations : 01

M. FRELIER Laurent procuration à M. SANTONI Jean.

Absents excusés : 00

Le quorum étant atteint la séance publique peut se tenir à 18 h 30 .

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance, M. BENEDETTO Nicola est désigné comme secrétaire de séance.

Lecture de l'ordre du jour.

1°/ Délibération portant garantie de la commune à hauteur de 50 % au contrat de prêt n° 107962 entre Grand Delta et la Caisse des Dépôts et Consignation (opération : Résidence le Verger d'Héraclès).

Monsieur le Maire mentionne que la Sté Grand Delta a acquis en VEFA (vente en futur état d'achèvement) auprès de la Sté SOPROVAR un ensemble immobilier composé de 36 logements (20 collectifs et 16 individuels) sur le site de la Grande Rue appelé Résidence le verger d'HERACLES en vue d'une opération locative .

Le coût de cette opération s'élève à 4 884 424 €.

Pour financer cette opération, la Caisse des dépôts et consignations est en mesure d'accorder les prêts PLUS, PLAI et PLS, PHB.

L'obtention des prêts est subordonnée à la garantie des collectivités : le Département et la commune.

50 % de la garantie octroyée par le Département et 50 % de la garantie pour la commune.

La garantie octroyée permet ainsi à la commune d'avoir un droit à la réservation de logements (10 %).

Pour la collectivité, le montant ainsi demandé en garantie est à hauteur de 658 580,50 € pour un prêt n° 107962 signé entre Grand Delta habitat et la Caisse des dépôts qui s'élève à 1 317 161 € et pour l'autre prêt n° 107498 constitué de 4 lignes de prêts d'un montant de 3 278 890 € soit 1 639 445 €.

Soit montant total de garantie de 2 298 025,50 €

Il est important de savoir aussi que les prêts sont à très long terme 40 et 50 ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- voter pour la garantie d'emprunts.

-de l'autoriser à signer les contrats de prêts y afférents.

Pour	Contre	Abstention
23	04	00

2°/ Délibération portant réaménagement de la dette pour les prêts ouverts auprès du Crédit Agricole suite à la renégociation des emprunts de la commune et autorisation à Monsieur le Maire de signer les documents s'y rapportant. (Rapporteur Aurore LECUREUX)

Monsieur le Maire expose que la nouvelle municipalité a pour principe de revoir certains prêts dont les taux restent élevés aujourd'hui, et de bénéficier ainsi d'une diminution de la dette sur le moyen terme . Ainsi notamment les renégociations portent sur 3 prêts :

-prêt n° 00600612486 de 120 000 € à l'origine souscrit le 25/11/2011, dont le taux était de 4,91 % en remboursement trimestriel et d'une durée de 20 ans.

Situation actuelle : terrain Vallet Rue Recluse

Prêt n°00600612486	
Montant initial	120 000 €
Date de réalisation du prêt	25/11/2011
CRD au 25/11/2020	79 986,54 €
Durée restante au 25/11/2020	132 mois
Taux fixe actuel	4,91 %
Périodicité	Trimestrielle

Montant des échéances	2 363,63 €
Montant annuel à rembourser	9 454,52 €
Total intérêts dus au 25/11/2020	24 013,77 €

Frais de réaménagement : 4 500 €

Situation après renégociation :

CRD au 25/11/2020	79 986,54 €
Frais réaménagement	4 500 €
Nouveau CRD au 25/11/2020	84 486,54 €
Durée du prêt	inchangée
Taux fixe du prêt	1,60 %
Périodicité	Trimestrielle
Type échéances	constantes
Montant nouvelles échéances	2 097,90
Montant annuel à rembourser	8 391,60 €
Nouveau total des intérêts à rembourser	7 821,22 €

Avantages pour la commune :

- baisse du montant total à rembourser de 11 490 €
- diminution du montant annuel à rembourser d'environ 1 000 € et fin du prêt en 2031.

Prêt n° 00600416912- Situation actuelle (Bâtiment crèche)

Prêt n°00600416912	
Montant initial	486 000 €
Date de mise en place du prêt	06/04/2011
CRD au 06/01/2021	334 701,45 €
Durée restante au 06/01/2021	171 mois
Taux fixe actuel	4,07 %
Périodicité	Trimestrielle
Type échéances	Constantes
Montant des échéances	7 767,43 €
Montant annuel à rembourser	31 069,72 €
Total des intérêts d'emprunt dus au 06/01/2021	108 042,47 €

Montant des frais de réaménagement : 15 892,74 €

Situation après renégociations

CRD au 06/01/2021	334 701,45 €
Frais de réaménagement	15 800 €
Nouveau CRD	350 501,45 €
Durée du prêt réaménagé	inchangée
Taux fixe du prêt	1,65 %
Type échéances	constantes

Montant des nouvelles échéances	6 912,98 €
Montant annuel à rembourser	27 651,92 €
Nouveau montant des intérêts à rembourser	43 538,19 €

Avantages pour la commune :

- Baisse du montant total à rembourser de 48 200 €
- Diminution du montant annuel à rembourser de 3 400 €

Fin du prêt en 2035 .

Prêt n° 00600210307 (cabinet médical)

Situation actuelle

Prêt n°	00600210307
Montant initial	200 000 €
Date de mise en place	07/01/2007
CRD au 07/12/2021	91 374,69 €
Durée restante au 07/01/2021	83 mois
Taux fixe actuel	4,77 %
Périodicité	Mensuelle
Type échéances	Constantes
Montant des échéances	1 294,63 €
Montant annuel à rembourser	15 535,56 €
Total des intérêts dus au 07/01/2021	16 080,79 €

Frais de réaménagement : 5 000,00 €

Situation après renégociations

CRD au 07/01/2021	91 374,69 €
Frais de réaménagement	5 000 €
Nouveau CRD au 07/01/2021	96 374,69 €
Durée du prêt réaménagé	inchangée
Taux fixe du prêt	1,60 %
Périodicité	Mensuelle
Type échéances	Constantes
Montant des nouvelles échéances	1 227,35 €
Montant annuel à rembourser	14 728,20 €
Nouveau montant des intérêts	5 495,23 €

Avantages pour la commune :

- Baisse du montant total à rembourser de 5 380 €
- Diminution du montant annuel à rembourser de 800 €

Soit au total pour la commune un gain de 5 200 €, ce qui est non négligeable car sur la durée du mandat cela ramènera à un gain de 26 000 € pour la collectivité.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- le réaménagement ainsi proposé pour les trois prêts auprès du Crédit agricole, avec les montants de

frais de réaménagement s'élevant au total à 25 392,74 €.
- de l'autoriser à signer les contrats de prêts ainsi modifiés s'y rapportant.

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

3°/ Délibération octroyant une subvention exceptionnelle à l'association « l'Amicale des Sapeurs-pompiers de PIGNANS ».

Monsieur le Maire expose que l'amicale des sapeurs-pompiers a pris en charge l'organisation de la prise de commandement du nouveau chef de centre sur son propre budget, et ce dernier se trouve ainsi grevé de cette dépense, le limitant dans ses actions dédiées. Une lettre a été adressée par le Président de l'Amicale afin de solliciter une aide exceptionnelle de 500 € de la commune .

Au vu du budget actuel, cette aide exceptionnelle peut être octroyée .

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'octroyer un montant de 500 € à titre exceptionnel pour aider l'amicale des sapeurs-pompiers.
- de financer cette dépense sur le chapitre 65 article 6574 .

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

4°/ Délibération portant sponsoring de la Team Maxicable Racing et participation financière pour l'année de Rallye 2020-2021.

Monsieur le Maire expose que la Team maxicable racing est un équipage de deux jeunes sur une Peugeot 106 S16, il s'agit de messieurs ARRIGHI et DEPLANQUE, qui envisagent de participer à une saison de rallye auto 2020-2021 dans le Var et le 06. A la recherche de sponsor pour équilibrer leur budget, ils ont contacté la commune car originaire de celle-ci.

Il s'agit d'une 2ème opération en la matière car la commune l'an dernier avait participé .

Il est proposé de renouveler la participation de la commune à hauteur de 500 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de voter un montant de participation de 500 € au titre d'un sponsor de la commune
- de financer ce montant d'aide sur le chapitre 65 article 6574 .

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

5°/ Délibération portant demande d'une subvention pour l'acquisition d'un véhicule CCFF auprès de la Région.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Patrick ROSSI, Adjoint au Maire qui expose l'importance de se doter d'un tel véhicule au vu des missions relevant du CCFF (feux de forêts, inondations...) . Le coût est le suivant :

Achat d'un véhicule CCFF tout équipé pour 2021 :
Coût de l'opération HT : 51 491,67 €

Montant de subvention Région (80%) : 41 193,34
Autofinancement de la commune: 10 298,33€

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de solliciter un montant de subvention de 41 193,34 € auprès de la Région (80 % du montant HT de l'achat).

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

6°/ Délibération portant demande subvention auprès de la Région dans le cadre du CRET pour les travaux d'isolement à l'école élémentaire GIONO sur 2021.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme OLIBE Carole, 1^{er} Adjointe, qui expose les étapes :

Phase 1 -réhabilitation thermique de l'école avec l'isolation des combles de l'école d'un montant TTC de 40 000 €.

Coût HT de l'opération : 33 333,33 €
Subvention Région (36 %) : 12 000 €
Autofinancement commune (64 %) : 21 333,33 €

Phase 1- Réalisation d'une ventilation double flux au sein de l'école GIONO

Coût HT de l'opération : 41 666,67 €
Subvention Région (36 %) : 15 000 €
Autofinancement commune(64 %) : 26 666,67 €

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du CRET (contrats régionaux d'équilibre territoriaux) à hauteur d'un montant total de 27 000 €

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

7°/ Délibération portant demande subvention auprès du Département pour l'installation d'une VMC de l'école élémentaire et l'isolation thermique de l'école GIONO sur 2021.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme OLIBE Carole, 1^{er} Adjointe, qui expose les étapes :
Phase 1- Réalisation d'une ventilation double flux au sein de l'école GIONO

Coût HT de l'opération : 41 666,67 €
Subvention Région (36 %) : 15 000 €
Subvention Département (44%) : 18 333,33 €
Autofinancement commune(20 %) : 8 333,34 €

Phase 1- Réalisation isolation thermique GIONO

Coût HT de l'opération : 33 333,33 €
Subvention Région (36 %) : 12 000 €
Subvention Département (44%) : 14 666,66 €
Autofinancement commune (20 %) : 6 666,67 €

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du département pour un montant de 32 999,99 €.

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

8° / Délibération portant demande de subvention dans le cadre de la rénovation de la Chapelle St André pour 2021.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme OLIBE Carole, 1^{ère} Adjointe, qui expose les étapes :

Coût de l'opération HT : 41 666,67 €
Subvention CRET -Région (36%): 15 000 €
Subvention Département (44 %) : 18 333,33 €
Autofinancement commune : (20%) : 8 333,34 €

Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions auprès du Département à hauteur de 18 333,33 € et de la Région à hauteur de 15 000 € soit un montant total de 33 333,33 €

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

9°/ Délibération portant demande d'inscription au fond de concours par le biais du SYMIELECVAR dans le cadre de l'opération de rénovation de l'éclairage public sur la commune.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme OLIBE Carole, 1^{ère} Adjointe, qui expose les étapes :

Une rénovation rendue nécessaire car notre éclairage n'est plus aux normes et qu'il convient de basculer en LED afin de réaliser des économies d'énergie.
Le SYMIELECVAR peut nous accompagner dans cette démarche. L'opération concerne le remplacement de 251 points lumineux (lanternes, poses et horloge).

Coût HT de l'opération : 109 800 €
Montant aide fond de concours Symielecvar (40 %): 43 920 €
Autofinancement de la commune (60 %) : 65 880 €

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du fond de concours auprès du Symielecvar à hauteur de 43 920 €

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

10 °/ Délibération portant demande de subvention auprès du département du VAR et de la CAF sur 2021 dans le cadre de l'acquisition du logiciel jeunesse .

Monsieur le Maire expose que le service jeunesse a besoin de se moderniser dans le cadre de la gestion des inscriptions et paiement des services périscolaires depuis la phase possible d'inscription des parents

via internet, un paiement en ligne possible, l'édition directe de factures et le transfert dématérialisé des présences en cantine via des tablettes auprès de chaque responsable cantine .

Tout cela réalise un gain de temps pour la responsable jeunesse, une optimisation du service et de nouvelles possibilités pour les familles .

Le devis reçu s'élève à un montant total HT de 15 069 € et sur ce montant HT seulement un montant de 5 441 € HT est pris en compte pour solliciter une subvention auprès de la CAF de la manière suivante :

Pour la CAF :

Coût HT : 5 441 €

Montant de demande subvention (40 %) : 2 176.40 €

Pour le Département :

Coût HT : 15 069 €

Montant de subvention Département (30 %) : 4 520.70 €

Autofinancement total de la commune : 8 371.90 €

La subvention CAF ne porte que sur la partie ALSH péri scolaire et pas sur la partie cantine, d'où le montant HT de 5 441 €

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter auprès de la CAF le montant de subvention de 2 176.40 € et le reste auprès du Département à hauteur de 4 520.70 €

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

11°/ Délibération portant création de 5 postes d'adjoint technique temps non complet et d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

Monsieur le Maire expose que l'objectif est de régulariser des contrats les plus anciens au sein des écoles et permettre ainsi à ces agents qui ont fait largement leurs preuves de pouvoir être stagiaires puis titulaires. Cela représente 5 contrats à temps non complet et un contrat à temps complet. Les différences de temps sont dues aux nombres d'heures des postes :

-postes en périscolaires, entretien de salles et écoles GIONO, PAGNOL et DAUDET.

Les postes à temps non complet : 30 h, 26 h, 27 h, 28 h, 18 h .

Un poste à temps complet : 35 h.

Au niveau des finances de la commune, il n'y aura pas plus de charges si ce n'est la reprise d'ancienneté de ces agents qui est obligatoire.

Monsieur le Maire propose la création de 5 postes à temps non complet et un poste à temps complet d'adjoints techniques .

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

12°/ Délibération portant prorogation du règlement intérieur du périscolaire et services scolaires de la commune pour la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Monsieur le Maire expose que lors du conseil municipal de Juillet 2020, le Conseil municipal avait

procédé à l'adoption du règlement intérieur des services périscolaires pour la période allant de la rentrée de Septembre à Décembre 2020, dans l'attente de mettre en place un logiciel et revoir la tarification des différents services pour le restant de l'année scolaire.

Après réflexion, il apparaît plus sage de terminer l'année scolaire 2020-2021 avant de procéder à l'installation du nouveau logiciel, revoir la tarification si nécessaire et procéder ainsi aux inscriptions sur le nouveau logiciel directement .

De ce fait Monsieur le Maire propose de proroger le règlement intérieur des services périscolaires et cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021 .

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

13°/ Délibération portant déplacement définitif de la salle du Conseil municipal de son lieu actuel vers la salle Longo Maï à la suite de l'accord de Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire expose que lors du Conseil municipal d'Octobre 2020, l'appellation d'une nouvelle salle dédiée au Conseil ainsi qu'aux mariages avait été actée, salle Longo Maï, et l'on attendait la réponse de Monsieur le Préfet sur l'accord de transfert de la salle de conseil depuis Berthoire vers cette nouvelle salle conformément à la procédure.

Nous avons reçu l'avis favorable de Monsieur le Préfet, le 18/11/2020 ; par conséquent le transfert définitif est acté .

Monsieur le Maire propose le transfert définitif de la salle du conseil municipal et de la salle des mariages sur la salle Longo Maï suite à l'accord de Monsieur le Préfet.

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

14°/ Questions diverses

Marché de NOEL : 19/12/2020 (11 h – inauguration de l'aire de jeux rénovée, 16 h spectacle + animation dans le village, 18 h embrasement de la collégiale) sous réserve de l'accord du Préfet.

Lancement des illuminations de NOEL : le 04/12/2020 à 18 h place de la mairie.

Bus test covid présent le 27/11/2020 toute la journée sur Berthoire : venue de quelques personnes (26) .

Remerciements à Mesdames GACNIK et DEZ pour leur collaboration et leur accompagnement dans le cadre de la navette minibus mise en place. Retours positifs des utilisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance publique à 19 h 28.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

